

Maladie de Lyme

ou Borréliose de Lyme

Une maladie préoccupante
Mieux vaut prévenir...



Érythème migrant caractéristique de la maladie de Lyme transmise par une piqûre de tique.

Postée sur les hautes herbes en lisière de forêt, dans les prairies, les parcs et les jardins, la tique (minuscule acarien visible à l'œil nu), attirée par les mouvements, la chaleur et le gaz carbonique émis par la faune sylvestre, le promeneur, l'ouvrier forestier, le garde-chasse... va s'accrocher sur la peau en mordant la victime. Incrustée, la tique ne lâchera plus sa proie et se réglera de son sang. Tout pourrait en rester là, mais malheureusement, il arrive que la tique soit infectée par **Borrelia**, bactérie qui peut être inoculée lors de la morsure et provoquer une maladie infectieuse bien connue sous le nom de maladie de Lyme.

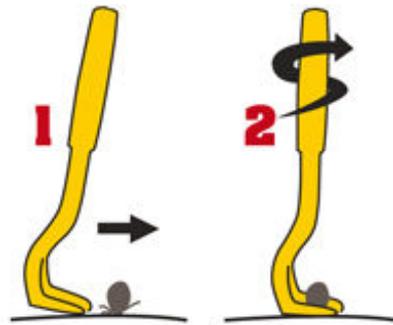
Très fréquente en Alsace, la maladie de Lyme représente un risque non négligeable pour la santé. Il est facile de la reconnaître au tout début car la tique, en mordant, provoque l'apparition sur les téguments d'une zone rouge caractéristique (l'érythème annulaire) qui disparaîtra spontanément. Négligée, la maladie est alors susceptible d'évoluer et de toucher différents organes : le cerveau et les nerfs (on parle alors de neuroborréliose), les grosses articulations (provoquant des arthrites douloureuses), plus rarement le cœur, les yeux, le foie... Toutes ces manifestations peu évocatrices retardent souvent le diagnostic et



empoisonnent la vie des malades. A un stade ultime, sans traitement, c'est la phase chronique avec des manifestations articulaires, neurologiques, cutanées.

Quelle conduite à tenir ?

En l'absence de vaccination, la prévention repose avant tout sur le repérage minutieux des tiques en particulier sur les lieux où elle se fixe : aisselles, genoux, régions inguinales et cuir chevelu. Il ne faut pas hésiter à extraire le plus vite possible une tique fixée sur la peau avec un tire-tique ou une pince fine. En effet, on considère que si la tique est retirée au courant de la journée, le risque de transmission de *Borrelia* est quasi nul, même si la tique est contaminée !



Les autres moyens de prévention font appel aux mesures barrières (vêtements couvrants, répulsifs...) mais aucune n'est suffisamment performante pour conférer une efficacité satisfaisante.

Pour en savoir plus :

- Guide de l'InVS : www.invs.sante.fr/surveillance/lyme/lyme.pdf
- Dépliant MSA : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Borreliose_Lyme.pdf
- Fiche Maladie de Lyme (voir extrait dans encadré à droite) : agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/lyme_1-2-06.pdf
- www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

PRESTATION de STSA : Protection adaptée



Les médecins du travail et les infirmiers de l'association vous apporteront les informations utiles en ce qui concerne notamment :

- La maladie de Lyme et ses caractéristiques évolutives ;
- Les métiers concernés ;
- Les possibilités thérapeutiques ;
- Les moyens utilisés pour extraire les tiques ;

Il faut savoir que, sous certaines conditions, la maladie de Lyme peut faire l'objet par la victime d'une déclaration en maladie professionnelle. D'autre part, la constatation d'un érythème annulaire après une piqûre de tique justifie une déclaration d'accident de travail.